

OMPI



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

WIPO/GRTKF/IC/14/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 2 juin 2009

F

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Quatorzième session
Genève, 29 juin au 3 juillet 2009

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Document établi par le Secrétariat

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité”) a approuvé, à sa première session tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, un certain nombre de questions d’organisation et de procédure, y compris l’octroi du statut d’observateur *ad hoc* à un certain nombre d’organisations ayant exprimé le désir de jouer un rôle dans les travaux du comité (voir le rapport adopté par le comité, paragraphe 18 du document WIPO/GRTKF/IC/1/13).
2. Depuis lors, plusieurs autres organisations ont fait part au Secrétariat de leur désir d’obtenir le même statut pour les futures réunions du comité. On trouvera en annexe un document contenant notamment les noms des organisations qui, avant le 30 avril 2009, ont demandé à être accréditées à la quatorzième session du comité. Les renseignements figurant dans l’annexe ont été communiqués par chacune des organisations.

3. *Le comité est invité à approuver l'accréditation, en qualité d'observatrices ad hoc, des organisations mentionnées dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES QUI ONT DEMANDÉ
À ÊTRE ACCREDITÉES EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES
AUX SESSIONS DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

Elders Council of the Shor People

Centre d'accompagnement des autochtones pygmées et minoritaires vulnérables (CAMV)

Le Olaji Lo Larusa Integrated Program for Pastoralists Development (OLIPAD)

Nepal Indigenous Nationalities Preservation Association (NINPA)

Groupe de Recherche sur les Savoirs (GRS)

African Virtual Resource (NALANE)

Samburu Women for Education and Environmental Development Organization (SWEEDO)

The Nama First Indigenous People's Forum in Namibia (NIPFIN)

Indigenous Laikipiak Maasai Integrated Youth Organization (ILAMAIYO FOUNDATION)

Consejo de Caciques de la Nación Mbya Guaraní

Confederación de Nacionalidades Indígenas del Ecuador (CONAIE)

Cadre de concertation des associations des veuves du Burundi (CAVB)

Community Development and Empowerment Association (CEDA)

Centrale Sanitaire Suisse Romande (CSSR)

Elders Council of the Shor People

Elders Council of the Shor People est une organisation non-gouvernementale autochtone à but non lucratif qui œuvre à la protection et à la promotion des droits et libertés fondamentaux du peuple Shor de la Fédération de Russie. Son principal objectif est de protéger les droits, les libertés et les intérêts des Shor en rétablissant, en instituant et en développant les formes traditionnelles d'autogouvernance et de spiritualité et en renforçant la conscience ethnique du peuple Shor.

Afin d'atteindre cet objectif, l'organisation s'emploie à :

- Préserver l'identité ethnique du peuple Shor.
- Rétablir la particularité de la culture, des coutumes et des traditions et à préserver la langue et les pratiques économiques traditionnelles du peuple Shor.
- Œuvrer pour le respect des droits des populations autochtones à gérer l'environnement de façon traditionnelle sur leurs territoires et, conformément aux normes internationales universelles, pour le respect du droit du peuple Shor à l'autodétermination et à l'autogouvernance.
- Participer au processus législatif et notamment à l'élaboration d'une nouvelle législation concernant les droits des peuples autochtones.
- Contribuer à la protection des droits individuels des autochtones par des voies judiciaires.
- Participer aux travaux des organes exécutifs et législatifs de la Fédération de Russie par l'intermédiaire de ses propres représentants.
- Régler la question de l'emploi au sein des populations autochtones.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

Elders Council of the Shor People a mis au point des formes traditionnelles d'autogouvernance fondées sur la préservation et le développement d'une culture, de pratiques économiques traditionnelles et d'un patrimoine spirituel qui lui sont propres. Les anciens sont les détenteurs et les gardiens des savoirs traditionnels, de la culture et de la langue de leur peuple. À la longue, les anciens décèdent, emportant avec eux des pans entiers des savoirs traditionnels et des poèmes épiques de leur peuple. C'est pourquoi l'organisation s'est lancée dans l'enregistrement et la numérisation de ces savoirs. Il espère que ses activités trouveront un soutien auprès de l'OMPI. Par ailleurs, il accomplit une tâche considérable en vue du recensement, de la représentation cartographique des sites sacrés du peuple Shor et de leur inscription sur la liste des sites d'intérêt historique et culturel protégés. Ces sites sacrés sont des éléments essentiels du patrimoine culturel du peuple Shor qui contribuent, conjointement avec les rituels qui y sont accomplis, à la protection de l'habitat originel des peuples autochtones et de leurs savoirs traditionnels et renforcent leurs valeurs morales traditionnelles et leur représentation religieuse du monde.

Principal pays où l'organisation est active :

Fédération de Russie

Coordonnées :

Elders Council of the Shor People
Pièce 9, bâtiment 15, rue Pavlovsky
Novokuznetsk, région de Kemerovo
654006 Fédération de Russie

Tél. : +7 (3843) 46 03 13

Mél. : *mtodishev@mail.ru*

Représentant de l'organisation :

M. Mikhail Todyshev, chef

Centre d'accompagnement des autochtones pygmées et minoritaires vulnérables (CAMV)

Principaux objectifs de l'organisation :

Le Centre d'accompagnement des autochtones pygmées et minoritaires vulnérables (CAMV), une association autochtone sans but lucratif, est né suite à un constat amer observé par un groupe d'autochtones pygmées instruits grâce aux appuis de certains religieux. Déjà évolués, ils ont examiné les difficultés extrêmes que traversent leurs frères ou l'homme en général : ignorance, pauvreté, analphabétisme accentué, marginalisation et discrimination sociale, exploitation, déconsidération dans la société, expulsion de la forêt, la déforestation, disparition de la culture et savoir traditionnel.

C'est dans la recherche des solutions à ces problèmes que sera créée par ce même groupe, le CAMV, en date du 2 février 1995 à Bukavu, République Démocratique du Congo (RDC), dans le souci de protéger et défendre leurs causes.

Les objectifs sont :

- Assister humanitairement les autochtones pygmées.
- Défendre et protéger les droits des autochtones pygmées.
- Informer les autochtones pygmées sur leurs droits et devoirs à travers le bulletin d'information et de communication "Écho des Pygmées".
- Mener les actions sur le développement durable.
- Valoriser les savoirs traditionnels des peuples autochtones pygmées.

L'organisation dispose d'une politique définie en matière de genre, intégrer 30-40% de femmes dans les départements et toutes structures de base de l'organisation.

Domaines d'interventions : assistance humanitaire, information-communication, éducation et culture, droits de l'homme, paix et réconciliation, environnement, protection de la nature et la gestion durable des ressources naturelles, AIDS, développement durable. De ces secteurs, les prioritaires sont : l'environnement, la conservation de la nature et la gestion durable des ressources naturelles, droits de l'homme, information-communication, développement durable, éducation et culture.

Principales activités de l'organisation :

CAMV intervient sur le terrain à partir des Centres d'accompagnement-relais (CAR) c'est-à-dire, des comités d'autochtones pygmées installés dans les villages ou territoire de son rayon d'action pour :

- Vulgariser les codes foncier, forestier, minier et de la famille de la République Démocratique du Congo.

- Monitoring de gestion des ressources forestières et des droits des peuples autochtones.
- Scolariser les enfants pygmées.
- Plaidoyer en faveur des familles pygmées expulsées sans indemnités ni compensation de leurs terres ancestrales érigées en parcs nationaux et touchées par l'exploitation des ressources naturelles (forêts, mines, etc.).
- Organiser d'activités d'auto promotion des familles pygmées (activités génératrices des revenus).
- Plaidoyer pour l'acquisition des terres en faveur des familles pygmées.
- Accompagner psycho-social et juridiquement les femmes et filles pygmées victimes des violences sexuelles.
- Éduquer les autochtones pygmées aux droits civiques, à la démocratie et au processus électoral.
- Valoriser les cultures des peuples autochtones pygmées.
- Produire le bulletin de communication-information (Écho des pygmées) sur la vie des autochtones pygmées en Afrique Centrale.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

L'organisation CAMV est une organisation non gouvernementale autochtone pygmée. Un de ses objectifs est la valorisation de la culture et du savoir traditionnel des peuples autochtones pygmées. Le savoir traditionnel de ce peuple est reconnu comme sa propriété intellectuelle.

Les autochtones pygmées sont des peuples de la forêt, ils y vivent et ils en vivent. Ils en connaissent les secrets, en maîtrisent les écosystèmes, la biodiversité, les essences floristiques utiles dans la médecine traditionnelle, les mouvements des abeilles, la météorologie, le sens de la boussole grâce auquel ils s'orientent aisément dans la forêt peu importe le temps qu'il fait.

Chasseurs, cueilleurs et ramasseurs, les pygmées ont toujours considéré la forêt comme leur *mère nourricière*. Elle les lie à leurs ancêtres et à leurs enfants. Aussi, ont-ils beaucoup d'égards pour elle et en usent-ils rationnellement, juste pour se nourrir, se vêtir, s'abriter, se soigner sans jamais en abuser, la détériorer, la détruire. Le pygmée grimpe sur l'arbre avec sa hache pour cueillir le miel, il n'abat jamais l'arbre et il ne tue pas l'abeille. À la chasse, les pygmées n'utilisent traditionnellement que la lance, les flèches et le filet, ils n'utilisent pas l'arme à feu et ne tuent pas les femelles enceintes. Tabous, totems et interdits servent la protection de la biodiversité. Les contes, les chants exaltent la forêt et invitent à la protéger. Elle est sacrée, il faut la protéger. La forêt est pour les pygmées, synonyme de survie physique, identitaire, culturelle, spirituelle, pas un bien à simple valeur *économique*.

Grâce à leur connaissance de la forêt, à leur culture et mode de vie, à leurs pratiques, ces premiers habitants de la République Démocratique du Congo ont pu léguer aux autres congolais venus après eux l'un des dix pays au monde de la méga-biodiversité, l'un des pays les plus riches en faune, flore et riche dans son sol et sous-sol.

De telles connaissances traditionnelles devraient être encouragées et préservées, car ces précieuses connaissances et pratiques sont en voie de disparition. À cause des expropriations systématiques de leurs terres, et faute d'une politique de préservation du savoir traditionnel, même les pygmées de la jeune génération sont en train de perdre leur repère : les connaissances traditionnelles de leurs parents et grands-parents.

Renseignements complémentaires :

Durant les cinq dernières années, l'organisation a coopéré avec les bailleurs suivants : Forest People Program (FPP); Rainforest Fondation Royaume-Uni et Norvège; Minority Rights Group International (MRG) ; Norvège Christian Aid (NCA), antenne de Bukavu; Organisation Mondiale de la Santé (OMS), antenne de Bukavu ; Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); Tribal Links Foundation, US ; Bureau International du Travail (BIT) ; Fonds de contribution volontaire pour les populations autochtones ; Font line Irlande : the international Foundation for the protection of human rights defenders ; Comité Néerlandais de Union mondiale pour la conservation de la nature (IUCN) ; Grassroots Foundation, Germany; Pain pour le Monde, Allemagne; Fonds Forestier du Bassin du Congo (CBFF).

Principaux pays où l'organisation est active :

République Démocratique du Congo, Cameroun, Gabon, Rwanda, Burundi, Ouganda, Congo-Brazzaville et République Centre Africaine

Coordonnées :

Centre d'accompagnement des autochtones pygmées
et minoritaires vulnérables (CAMV)
2, boulevard du Lac
La Botte, bâtiment O.M.S./ECN
Bukavu
République Démocratique du Congo

Tél. : (+243) 9 97 79 63 71

Tlcp. : (+250) 53 83 34

Mél. : camvorg@yahoo.fr / mukumbapaci@yahoo.ca / mukubapaci@mac.com

Site Web : www.camv-pygme.org

Représentant de l'organisation :

M. Pacifique Mukumba Isumbisho, directeur exécutif

Olaji Lo Larusa Integrated Program for Pastoralists Development (OLIPAD)

Principaux objectifs de l'organisation :

Le *Olaji Lo Larusa Integrated Program for Pastoralists Development (OLIPAD)* est une organisation non gouvernementale constituée de représentants et de membres éminents de la communauté des Larusa. Cette organisation est née du besoin qu'éprouvait la communauté de disposer d'une organisation qui lui permette de l'aider dans ses efforts pour atténuer la pauvreté, améliorer ses moyens de subsistance et parvenir à un développement durable.

Les objectifs sont :

- Diriger la communauté dans sa lutte contre la pauvreté et améliorer ses moyens de subsistance.
- Aider la communauté à préserver son économie agropastorale pour lui permettre de subvenir à ses besoins.
- Défendre les intérêts de la communauté en ce qui concerne diverses questions présentant un intérêt primordial pour cette dernière.
- Lancer et coordonner des initiatives en matière de développement en vue de renforcer les ressources permettant d'améliorer les moyens de subsistance.
- Promouvoir la collaboration des entreprises de la communauté avec les investisseurs, le secteur des affaires, les institutions publiques ou privées, l'État, les organismes de la société civile et tout autre groupe juridiquement reconnu conformément aux objectifs nationaux de l'organisation.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

La communauté des Larusa possède des connaissances solides en matière de médecine ethnovétérinaire, de folklore et d'ethnopharmacologie relative au bétail, aux traitements pour les humains et aux médicaments. Les anciens de la communauté sont réputés pour leurs vastes connaissances dans ces domaines.

L'organisation tire son origine de la communauté et travaille activement avec celle-ci. Les questions de propriété intellectuelle revêtent une grande importance pour cette dernière.

De nombreux commerçants vendant des plantes médicinales dans la commune d'Arusha sont originaires de la communauté.

L'organisation doit avoir une bonne connaissance des sujets relevant de la propriété intellectuelle pour pouvoir aider les membres de la communauté à se protéger notamment contre le biopiratage.

Principal pays où l'organisation est active :

Tanzanie

Coordonnées :

Olaji Lo Larusa Integrated Program for
Agro-Pastoralist Development (OLIPAD)
Boîte postale 785
Arusha
Tanzanie

Tél. : (+255) 754 41 62 75
Tlcp. : (+255) 272 54 83 18
Mél. : *oolipad@yahoo.com*

Représentants de l'organisation :

M. Arnold Laisser, président
M. Christopher Siara, secrétaire exécutif

Nepal Indigenous Nationalities Preservation Association (NINPA)

Principaux objectifs de l'organisation :

La *Nepal Indigenous Nationalities Preservation Association* (NINPA) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif créée en 2003. Le Népal est un pays multiculturel et multilingue où sont pratiquées plusieurs religions et où différents groupes ethniques, professions et castes cohabitent en harmonie. Bien que, pendant des siècles, les ethnies autochtones aient conservé leur culture originale au sein de cette société, leurs langues, leurs systèmes économique, social, éducatif, la biodiversité de leurs régions ainsi que d'autres aspects liés à leur culture ont été négligés et sont menacés de disparition. C'est devant ce triste constat, pour répondre au besoin de sensibiliser ces peuples autochtones à la biodiversité, aux savoirs traditionnels et aux droits de la propriété intellectuelle et pour améliorer la situation générale des nationalités autochtones que la *Nepal Indigenous Nationalities Preservation Association* (NINPA) a été fondée.

Les objectifs sont :

- Exercer des pressions pour la défense des droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones népalais sur la scène internationale.
- Sensibiliser la communauté internationale aux effets du réchauffement climatique sur les montagnes népalaises.
- Diffuser et partager dans le monde entier les connaissances sur la biodiversité, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels du Népal.
- Informer la communauté internationale de la restriction de l'accès des communautés autochtones aux ressources naturelles.
- Faire connaître les problèmes auxquels doit faire face le Népal en matière de diversité biologique et apprendre à résoudre ces problèmes avec ou sans l'aide de la communauté internationale.
- Mettre en avant les questions et les problèmes auxquels sont confrontées les communautés autochtones à cause de la création de réserves et de zones protégées dans leurs zones de résidence sans qu'elles aient donné leur consentement et sans qu'elles aient été consultées.
- Informer la communauté internationale des moyens de préserver la diversité biologique du pays au moyen des savoirs traditionnels des peuples autochtones népalais.
- Contribuer à réaliser les objectifs de 2010 pour la diversité biologique et les Objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais fixés.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

La NINPA participe à de nombreuses réunions aux niveaux national et international et effectue des recherches sur les savoirs traditionnels et la biodiversité. Par ailleurs, elle exerce également un travail de pression sur l'État en vue d'obtenir une modification de la législation nationale en faveur des peuples autochtones.

Renseignements complémentaires :

Le Népal est réputé pour être un pays d'une grande diversité culturelle, ethnique et biologique où les communautés autochtones représentent environ 38,7% de la population. En matière de biodiversité, le Népal occupe le vingt-troisième rang mondial et le onzième rang en Asie. La NINPA est principalement active dans les domaines relatifs aux droits de propriété intellectuelle, à la diversité biologique et aux savoirs traditionnels.

Principal pays où l'organisation est active :

Népal

Coordonnées :

Nepal Indigenous Nationalities Preservation Association (NINPA)
GPO Box 7238 Naya Baneswor
Katmandou
Népal

Tél. : (+977) 1 411 56 87

Tlcp. : (+977) 1 411 55 90

Mél. : *ninpanepal@gmail.com*

Représentant de l'organisation :

M. Ngwang Sonam Sherpa, président exécutif

Groupe de Recherches sur les Savoirs (GRS)

Principaux objectifs de l'organisation :

Le Groupe de Recherches sur les Savoirs (GRS) est une équipe de chercheurs universitaires appartenant à l'École des hautes études en sciences sociales de Paris. Fondé en 1970, le GRS s'emploie à étudier les interactions des différents systèmes de savoirs, notamment la science et les savoirs traditionnels, observés dans divers contextes historiques, sociaux et ethniques.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

Les activités de l'OMPI relatives aux questions de propriété intellectuelle qui découlent de l'utilisation des savoirs traditionnels ont attiré l'attention du groupe. Les interactions des savoirs traditionnels et de la biotechnologie illustrent la complexité d'un dialogue multiculturel auquel il s'intéresse.

Principal pays où l'organisation est active :

France

Coordonnées :

Groupe de Recherches sur les Savoirs (GRS)
École des hautes études en sciences sociales
10, rue Monsieur le Prince
75006 Paris
France

Tel : (+33) 01 53 10 54 66

Mél : *mamoni@mac.com / wikt.stoczkowski@ehess.fr / stoczkowsk@ehess.fr*

Représentante de l'organisation :

Mme Leïla Mamoni, assistante de recherche

African Virtual Resource (NALANE)

Principaux objectifs de l'organisation :

Afrikan Virtual Resource, ci-après dénommée Nalane, est un fournisseur de contenu en matière de patrimoine culturel et historique africain. Sa mission consiste à développer et préserver le patrimoine culturel africain en réalisant des études, en réunissant de la documentation et en proposant une série de mesures à leurs utilisateurs au moyen de technologies de l'information et de communications comme infrastructure de base. Sa vision est de jouer un rôle au niveau mondial en matière de doctrines culturelles et se positionner en tant que fournisseurs de premier plan en matière d'informations relatives à la culture, à la tradition, à l'histoire et au patrimoine africains. Son but est de fournir un cadre où la diversité culturelle puisse être explorée et où le respect et la tolérance envers une société culturelle plurielle puissent être favorisés.

Principales activités de l'organisation :

Domaines du patrimoine : sous le domaine Nalane, l'organisation souhaite créer différents sites consacrés à tous les groupes culturels autochtones d'Afrique du Sud. Chaque site portera sur les aspects historiques du patrimoine, de la langue, de la culture, de la tradition et des normes d'un groupe. Nalane souhaite publier chaque site dans la langue du groupe autochtone et en anglais.

Publications : Nalane souhaite faire paraître des publications diverses sur des sujets liés à la culture et au patrimoine. Les informations qui sont actuellement publiées sur ses sites sont condensées pour être vues et lues en ligne et la plupart d'entre elles peuvent être publiées sur papier pour offrir des descriptions plus détaillées des sujets. Actuellement, le fondateur de Nalane publie de la poésie écrite dans les langues autochtones et souhaiterait créer un réseau d'écrivains afin de publier de la poésie et d'autres formes de littérature. C'est dans l'optique de développer les langues autochtones que ces textes poétiques sont écrits.

Recherche : pour effectuer des recherches universitaires dans le domaine du patrimoine sud-africain, Nalane doit disposer des documents de recherches pour permettre leur mise en œuvre pratique.

Traductions : Nalane souhaite également offrir des traductions entre l'anglais et les différentes langues autochtones d'Afrique du Sud. Nalane a déjà assuré ce service pour quelques organisations.

Positionnement sur le marché : Nalane a pour but de devenir le premier fournisseurs d'information en matière de culture et d'histoire sud-africaine et de créer un réseau d'interactions culturelles par voie électronique, essentiellement par l'Internet.

Engagement auprès du client : Nalane a pour but de créer un réseau d'interactions culturelles entre les cultures du monde et de jouer le rôle de fournisseurs en ligne de données culturelles et éducatives.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

En tant qu'africain ayant grandi dans un milieu traditionnel où toutes les questions relatives à son histoire et à son patrimoine étaient fièrement considérées et enseignées, il a été possible de constater que ces notions formaient la base de la vie de nombreux africains évoluant et travaillant dans des grandes villes.

Étant donné le rôle de l'apartheid dans son passé, l'urbanisation a eu des répercussions négatives sur les autochtones d'Afrique du Sud, où tout ce qui était africain était évité et systématiquement détruit. À ce jour, il reste dans la loi sud-africaine bien des points qui font obstacle à la connaissance des systèmes de savoirs autochtones.

L'intérêt de l'organisation pour les questions de propriété intellectuelle est double. En premier lieu, celui de récupérer tous les savoirs concernant les systèmes traditionnels avec lesquels ils ont grandi. C'est pourquoi, ils efforcent de découvrir d'autres aspects auxquels ils n'ont peut-être pas été exposés sur le plan individuel. En second lieu, son objectif principal est de mettre au point un système approprié de fixation relatif à leur patrimoine et ce, pour des raisons évidentes de recensement mais également dans un but éducatif.

Étant donné que la narration orale et la pratique des rituels sont fortement ancrés dans leur mode de vie, il est impératif de maintenir ces traditions de façon précise et, au besoin, de les développer. Un programme doit être rapidement mis en place afin de fixer les savoirs de leurs parents et de leurs grands-parents car leur génération est en train de disparaître.

Néanmoins, c'est pour le bien général de sa société que l'organisation intéresse à ces questions car son travail se doit d'être facilement accessible et d'engendrer des avantages directs pour la société. Elle doit donc se distinguer des institutions universitaires et archivistiques dont les ressources sont uniquement accessibles aux membres et aux bailleurs de fonds. Le savoir qu'elle a réuni et fixé doit être mis à la disposition du public dans le seul but de développer leurs communautés.

Principal pays où l'organisation est active :

Afrique du Sud

Coordonnées :

African Virtual Resource (NALANE)
Boîte postale 1452
Alberton 1450
Afrique du Sud

Tél. : (+27 78) 571 44 10
Tlcp. : (+27 86) 654 44 02
Mél. : *ffuthwa@nalane.net*
Site Web : *www.nalane.net*

Représentant de l'organisation :

M. Fezekile Futhwa, fondateur

*Samburu Women for Education and Environmental
Development Organization (SWEEDO)*

Principaux objectifs de l'organisation :

Promouvoir et protéger les droits fondamentaux et la liberté des femmes, des jeunes et des enfants Samburu grâce à des activités intégrées de planification et d'établissement de réseaux selon le principe de la concertation, de renforcement des capacités et de mobilisations. Compte tenu de sa mission et de ses aspirations, SWEEDO met en avant les difficultés rencontrées par les éleveurs, les femmes et les jeunes afin d'essayer d'améliorer leurs conditions de vie à tous égards. L'idée défendue par SWEEDO selon laquelle il y a lieu de renforcer les capacités des femmes et des jeunes ne visent pas à atteindre des objectifs et des contingents imposés par la loi mais à créer des modes de subsistance durables compte tenu des réalités quotidiennes de la communauté telle qu'elle est organisée.

Les objectifs sont :

- Promouvoir et protéger les droits fondamentaux et la liberté des femmes, des jeunes et des enfants Samburu.
- Accroître la sensibilité et l'équité s'agissant des droits fonciers et des droits de propriété selon le principe du consentement préalable, libre et en connaissance de cause.
- Protéger l'environnement et sensibiliser à l'importance de la protection des savoirs traditionnels, à la préservation de la culture par le biais d'une formation dans le domaine de la documentation et de la recherche.
- Favoriser l'accès à l'enseignement pour les femmes, les jeunes et les enfants autochtones.
- Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones grâce à la sensibilisation et à la formation parmi les responsables locaux et nationaux de la politique à suivre.

Principales activités de l'organisation :

- Recherche et documentation en ce qui concerne la culture, le folklore et les médicaments à base de plantes autochtones, mise en œuvre des politiques, sensibilisation et établissement de réseaux.
- Conservation de la diversité biologique et des savoirs autochtones.
- Paix et règlement des conflits par l'intermédiaire des dispositifs autochtones existants.
- Utilisation des terres, modification des terres et activités liées à la foresterie en vue de prévenir le changement climatique et le réchauffement de la terre.
- Programme d'échanges culturels pour les jeunes.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

Les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et les expressions culturelles traditionnelles sont essentiels aux modes de subsistances durables des peuples autochtones sur la terre. C'est en s'appuyant sur les savoirs traditionnels que les éleveurs tels que les Samburu du Nord utilisent et gèrent les terres et traitent les pâturages. Ils appliquent un mode de vie durable grâce à l'élevage et à la préservation de leur terre ancestrale, étant donné qu'il est de toute évidence important pour les Samburu d'associer des ressources génétiques exceptionnelles au folklore et aux savoirs traditionnels.

Le Comité Intergouvernemental (IGC) débat de la possibilité d'élaborer un régime contraignant en vue d'interdire la brevetabilité, l'utilisation abusive et l'appropriation illicite des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques. D'une façon générale, les anciens du peuple Samburu qui détiennent des informations sont âgés et n'ont pas transmis les savoirs à la jeune génération compte tenu de l'intérêt croissant portée à l'éducation occidentale. Cela a eu pour conséquence que de nombreux jeunes sont victimes d'un environnement malsain, les forêts et les terres ayant été détruites.

La participation à la présente réunion de l'IGC en qualité d'observateur *ad hoc* constituera un point de départ à la libération d'une culture autochtone Samburu autrefois riche. C'est notamment pour cela que le peuple autochtone Samburu considère comme effectivement approprié d'être partie prenante à l'ensemble du processus de discussion relatif au régime et, encore plus, à l'application du document dès qu'il aura été approuvé par les États parties.

Principal pays où l'organisation est active :

Kenya (province nord orientale)

Coordonnées :

Samburu Women for Education and
Environmental Development (SWEEDO)
Boîte postale 1763-10440
Communication/Head Office
Lesirai House, Ground Floor; Room 11
Nanyuki
Kenya

Tel.: (+254) 770 10 45 04 / 722 88 99 73

Mél.: samburuwomen@gmail.com / jmeriwas@gmail.com

Représentante de l'organisation:

Mme Jane Nani Meriwas, directrice exécutive

The Nama First Indigenous People's Forum in Namibia (NIPFIN)

Principaux objectifs de l'organisation :

L'organisation a été créée le 10 avril 1999. Le mouvement s'appellera "*The Nama First Indigenous People's Forum in Namibia*" (NIPFIN) "NAMA TA !ÛNISEN". Le fait de faire reconnaître les souffrances endurées par les Namas en vue de la renaissance d'une citoyenneté et d'une dignité précieuses représente l'objectif premier de l'organisation et, bien entendu, la raison qui a motivé sa création.

La majeure partie de l'ancienne culture nama et des pratiques traditionnelles d'Afrique australe a été intégrée aux modes de vie et aux valeurs apportées par les groupes ethniques colonialistes et migrants. Les Namas sont profondément attristés par la perte de leur culture et le manque de compréhension qui prévaut toujours à l'égard de leurs pratiques et de leurs croyances traditionnelles. Pendant une période relativement longue, les Namas ont été écartés du principal courant économique du pays (Namibie), avant et après l'acquisition de l'indépendance, et ils considèrent qu'il est temps de s'unir autour d'un objectif unique, qui consiste à jouir de droits égaux et à être respectés.

Les objectifs sont :

- Protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles; créer les conditions permettant aux cultures de se développer de manière florissante et d'interagir librement selon des modes mutuellement bénéfiques.
- Encourager le dialogue entre les populations de cultures différentes pour permettre des échanges culturels équilibrés et plus vastes dans toute la Namibie et dans le monde entier en faveur du respect interculturel et des cultures de paix; encourager les Namas à unir leurs forces et à rassembler leurs ressources aux fins de cette mission.
- Encourager les investissements en ressources humaines et les initiatives de développement économique pour un meilleur avenir.
- Mettre en place et promouvoir des ateliers en partenariat avec des personnes, des institutions et des groupes bien informés afin de transmettre l'information et les compétences en matière de développement.
- Faire connaître aux Namas les droits fondamentaux qui leur reviennent en tant que peuple autochtone et les mécanismes y afférents.
- Encourager ses membres et les Namas en général à connaître leur histoire, leur langue, leurs règles et leurs traditions afin de les respecter et de les préserver pour les générations futures.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

La relation ou le lien de l'organisation avec les questions de propriété intellectuelle vise bien entendu le "détournement" de leurs savoirs et de leur culture traditionnels. Ce détournement est généralement le fait de particuliers et d'entreprises travaillant dans le milieu des médias, du tourisme ou de l'exploitation minière mais des chercheurs, des auteurs et des scientifiques bien intentionnés ont aussi porté atteinte aux droits du peuple nama. Il existe un autre élément important : des entreprises multinationales à capital international aliènent des ressources naturelles précieuses, ce qui met en danger la biodiversité et la diversité culturelle.

Principal pays où l'organisation est active :

Namibie

Coordonnées :

The Nama First Indigenous People's Forum (NIPFIN)
Boîte postale 550
Keetmanshoop
Namibie – 0000

Tél. : (+264) 63 22 53 01

Mél. : *nipfin@gmail.com*

Représentant de l'organisation :

M. C.S. Rhoman, premier secrétaire par intérim

*Indigenous Laikipiak Maasai Integrated Youth
Organization (Ilamaiyo Foundation)*

Principaux objectifs de l'organisation :

- Soutenir les jeunes en leur fournissant une assistance et en leur indiquant comment participer et contribuer à l'élaboration de projets pour améliorer leur situation socioéconomique.
- Promouvoir et mettre en place des règles du jeu équitables indépendamment de la problématique homme-femme, conférer un bon pouvoir de négociation aux femmes, auxquelles les hommes doivent reconnaître un sentiment d'appartenance et de dignité.
- Assurer un financement, se mobiliser et solliciter des fonds et des ressources pour la promotion des biens du groupe.
- Préconiser une attitude positive et un changement de comportement au sein de la communauté grâce à une prise de conscience au niveau local en organisant des ateliers, des séminaires et des réunions de sensibilisation.
- Encourager les jeunes Laikipiak à s'engager dans des activités source de revenus afin d'instaurer des mécanismes d'auto-appréciation et d'autosuffisance.
- Sensibiliser la communauté à l'importance de l'intégrité, de la conservation et du respect dans le domaine culturel.
- Mobiliser les jeunes Laikipiak et la communauté en général et les impliquer dans la conservation et la gestion environnementale.
- Créer une société dans laquelle les jeunes Laikipiak seront capables d'exploiter au mieux leurs talents et de choisir leur propre avenir.
- Permettre aux jeunes de vivre, d'exprimer des désirs, de définir leurs objectifs et de travailler avec la communauté en vue de transformer de leur vie de façon positive.

Principales activités de l'organisation :

Les grands domaines d'activités prioritaires qu'Ilamaiyo considère comme viables et essentiels pour la communauté sont les suivants :

Santé de la communauté et VIH/SIDA : Ilamaiyo Foundation éduque et forme la communauté aux soins de santé de base. Elle intervient sur les thèmes suivants : l'hygiène personnelle, le système de santé communautaire, la santé génésique, l'assainissement et la gestion des déchets grâce à leur élimination appropriée. L'organisation sensibilise aussi à la pandémie du VIH/SIDA par le biais d'ateliers, de séminaires et de sessions de formation.

Conservation de l'environnement / des animaux sauvages : en utilisant les structures existantes, l'organisation introduit des principes fondamentaux concernant l'utilisation durable des ressources naturelles sans exercer de pressions sur l'environnement qui est déjà fragile. Des stratégies de réhabilitation des parcours naturels dégradés et d'autres paysages seront engagées.

Recherche-développement : la recherche et l'étude sur le terrain seront au coeur de l'élaboration de projets grâce à la définition des problèmes, à la collecte et à l'interprétation des données ainsi qu'aux conclusions adoptées. L'organisation pourra alors mettre en place de nouveaux modes efficaces de résolution des problèmes existants et émergents. Les domaines visés par la recherche auront un lien direct avec la cause et les effets.

Centre de publication et de recherche : en raison de l'absence de moyens de communication avec la région de Mukogodo, Ilamaiyo a estimé judicieux de créer un bulletin d'information mensuel consacré aux questions relatives à la situation socioculturelle et économique des pasteurs maasai laikipiak. Un bulletin d'information mensuel intitulé '*The Wings*' est donc publié.

Autonomisation des femmes et des petites filles : Ilamaiyo favorisera et renforcera l'engagement et la participation active des femmes dans le cadre de projets de développement au sein de la communauté. Cela passe par la sensibilisation, la formation et la fourniture de moyens d'assistance juridique aux organes appropriés. L'organisation fournira des données concernant la violence et la négligence à l'égard des enfants et interviendra au besoin. Ilamaiyo définit ses activités au niveau local en collaborant étroitement avec le Département de l'enfance. Nous avons fourni des moyens financiers pour permettre à des enfants venant de foyers dans le besoin et très pauvres d'accéder à l'enseignement secondaire, avec une attention particulière accordée aux petites filles et aux orphelins.

Gestion durable de la production animale : Ilamaiyo agira en coordination avec les services chargés de la production animale en vue d'intégrer des mécanismes qui amélioreront et renforceront les races locales existantes, notamment grâce au croisement et à l'insémination artificielle.

Activités source de revenus : Ilamaiyo permettra à ses membres de se réorganiser et leur dispensera une formation dans le domaine de la création d'entreprise, leur donnant ainsi les moyens d'investir en fonction des opportunités existantes et de développer des idées qui leur permettront d'améliorer leur situation économique. Ilamaiyo a accordé une attention particulière aux veuves en leur proposant de se réorganiser pour former des groupes de broderie de perles et commercialiser leurs produits. Il existe d'autres activités source de revenus, notamment la commercialisation du bétail, la récolte du sable, les danses et les centres culturels, l'apiculture, le tissage, les cuirs et les peaux et d'autres activités de petite échelle.

Pression exercée par l'homme sur la faune sauvage : Ilamaiyo fournira des informations et des données statistiques sur le conflit entre les hommes et les animaux sauvages. L'organisation appellera toutes les parties prenantes à renforcer, étayer et présenter leurs points de vue et leurs positions pour mettre un terme au conflit entre la communauté et les animaux sauvages. Ilamaiyo interviendra pour favoriser la mise en place d'activités qui permettront à la communauté de tirer profit de la présence des animaux sauvages de façon à préserver et à apprécier leur présence.

Règlement des conflits : Les nouveaux enjeux auxquels les pasteurs sont confrontés menacent sans cesse la coexistence pacifique. La prolifération des petites armes entre les mains des pasteurs a produit des résultats effroyables, causant de grandes souffrances aux

innocents et à la faune sauvage avec des morts, des déplacements massifs de populations, une destruction morale, une dégradation spirituelle, la création d'un climat de peur, de détresse et d'incertitude et la destruction de l'infrastructure. Cela a conduit à une misère terrible parmi les pasteurs et a ouvert la voie aux altercations et aux conflits. Ilamaiyo animera un réseau régional de transformation des conflits entre pasteurs destiné à diffuser des mécanismes d'alerte précoce, à favoriser le règlement des litiges et à limiter les conséquences.

Établissement de réseaux : Ilamaiyo établira des réseaux avec des groupes de jeunes et de femmes et des organisations de développement exerçant des activités similaires ou différentes dans le but de partager et d'échanger des idées. Au niveau local, il a été mis en place un réseau composé de groupes et de clubs de jeunes qui travaillent ensemble à l'amélioration de la société maasai laikipiak tout entière sur le plan de la sensibilisation et du développement global.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

Dans l'organisation, la propriété intellectuelle vise les riches savoirs traditionnels des Maasai Laikipiak. Dans ce groupe ethnique, les savoirs traditionnels prennent la forme d'expressions culturelles, de coutumes, de méthodes de guérison et de soins, de méthodes de protection des savoirs contre la transmission à d'autres groupes de personnes non autorisées, etc. (systèmes traditionnels de protection de la propriété intellectuelle).

Les réunions du comité intergouvernemental constituent des piliers essentiels pour aborder les différents problèmes rencontrés par les jeunes Laikipiak et la communauté en général et trouver des solutions à cet égard.

Ilamaiyo travaille au sein d'une société culturelle très traditionnelle, dont les valeurs et les tabous présentent les femmes comme des êtres inférieurs et rendent encore pire la situation des veuves et des mères célibataires. C'est dans ce cadre qu'Ilamaiyo a choisi d'aider les veuves. Le peuple maasai d'Afrique orientale bénéficie d'une magnifique culture extrêmement bien préservée, d'ornements magnifiques et de produits d'artisanat variés. Ilamaiyo choisit des articles proposés par un éventail de femmes pasteurs sélectionnées, ajoute de la valeur et des finitions pour répondre à des normes positives, recherche des marchés et fournit les articles aux clients potentiels. Après la vente, 80% du montant perçu revient aux femmes et 20% est conservé pour l'administration de l'organisation et d'autres activités de développement telles que l'éducation des filles et la lutte contre le VIH/SIDA.

La propriété intellectuelle peut permettre de renforcer les possibilités d'exportation de leurs articles de broderie de perles pour les raisons suivantes : les droits de propriété intellectuelle ont un caractère "territorial"; les brevets peuvent ouvrir de nouvelles perspectives d'exportation; les marques peuvent aider à créer une position avantageuse sur les marchés d'exportation; les droits de propriété intellectuelle renforcent les chances de fidéliser la clientèle pour les produits et services proposés sur les marchés d'exportation.

L'organisation agit aussi pour la protection des droits de propriété intellectuelle sur les produits médicaux dérivés de leurs connaissances médicales et des propriétés curatives des plantes vivant sur leurs territoires ancestraux.

Renseignements complémentaires :

La *Indigenous Laikipiak Maasai Integrated Youth Organization (Ilamaiyo Foundation)* est une organisation représentant de jeunes autochtones qui a été fondée par des jeunes et des membres des milieux éduqués de la région de Mukogodo. ONG kenyane immatriculée [NGOB/218/051/20070192(9)], la fondation Ilamaiyo est une entité civile axée sur les œuvres de bienfaisance et de développement qui s'efforce de promouvoir le développement durable dans les zones les plus marginalisées et les plus sous-développées. Le programme a pour objectif principal de créer des moyens de subsistance durables et plus sûrs pour les personnes visées par la dépendance géographique, des systèmes socioculturels régressifs, les maladies, les catastrophes naturelles et l'analphabétisme.

Principal pays où l'organisation est active :

Kenya

Coordonnées :

Indigenous Laikipiak Maasai Integrated Youth
Organization (Ilamaiyo Foundation)
Boîte postale 833-10400
Nanyuki
Kenya

Tél.: (+254) 0 202 03 30 56
Mél.: nilamaiyo_09@yahoo.com
Site Web : www.ilamaiyo.org

Représentant de l'organisation :

Dr. Olesarioyo Joseph Seneiya, directeur exécutif

Consejo de Caciques de la Nación Mbya Guaraní

Principaux objectifs de l'organisation :

Le *Consejo de Caciques de la Nación Mbya Guaraní* est une organisation qui rassemble 90 communautés établies sur tout le territoire de la province de Misiones en Argentine. Elle jouit d'un statut officiel et exerce ses activités conformément au plan de développement intégré approuvé par l'Assemblée générale des caciques, en particulier dans le domaine de l'identité culturelle, de l'autonomie alimentaire et de la revendication d'un territoire suffisant pour que les communautés puissent vivre dignement.

Le Conseil compte 90 caciques. L'autorité suprême est l'assemblée générale des caciques. La commission exécutive est composée de coordonnateurs exécutifs pour chaque zone (6) qui exercent les responsabilités par roulement. Il n'y a pas de chef ou de leader. C'est le secrétaire du Conseil des caciques qui transmet les informations et organise les activités. Le conseiller – un aîné qui connaît très bien les visions du monde des peuples autochtones d'Amérique – est aussi un agent de communication.

Les objectifs sont : organisation, formation dans les domaines politique, social et culturel et de la condition de la femme, relevés topographiques, recensements communautaires, planification du développement dans les communautés, liaison avec les organisations apparentées et les organismes officiels, formation de spécialistes de notre vision du monde (écologie, droit, santé, éducation, modes d'alimentation ancestraux), et de techniciens et spécialistes dans des disciplines occidentales.

Principales activités de l'organisation :

En outre, le Conseil des caciques organise des activités d'information et de formation et met en œuvre des initiatives avec la collaboration des Conseils des anciens et des guides spirituels et du Conseil de la promotion de la femme.

Le *Consejo de Caciques de la Nación Mbya Guaraní* définit les modalités d'application des politiques publiques de l'État avec les organisations étatiques, ce qui donne lieu à de nombreux conflits faute d'application des lois nationales et provinciales ainsi que des conventions et déclarations internationales. L'organisation a organisé de nombreux forums, ateliers, rencontres et sommets des peuples autochtones de la région et d'Amérique. Le conseiller de l'organisation, M. José Bautista Flores a été le coordonnateur du quatrième sommet des peuples d'Amérique qui s'est tenu à Mar del Plata en 2005. Actuellement, l'organisation prépare le sommet des peuples autochtones d'Amérique du Sud qui se tiendra à Asunción, Paraguay, au mois de juillet de cette année.

En outre, plusieurs projets de loi ont été déposés auprès des parlements provinciaux et du parlement national argentin :

- Projet de loi sur la criminalisation au niveau fédéral de la notion de délit contre les peuples autochtones.
- Projet de loi sur la propriété intellectuelle communautaire – province de Misiones.
- Projet de loi relative aux peuples autochtones pour la province de Misiones.
- Publication des ouvrages et documents suivants : *Compilación del Derecho Consuetudinario y Positivo* (Recueil de droit coutumier et positif), Auteur : José Bautista Flores ; *Compilación : Ecología y Pensamiento Indígena* (Recueil; Écologie et pensée indigènes). Auteur : José Bautista Flores; *Manual sobre Salud Ancestral* (Manuel de médecine ancestrale); divers documents.
- Ces activités s'ajoutent aux actions menées en vue de la revendication de nos droits : participation au Sommet de Rio 92 (KARI OKA) et à d'autres rencontres internationales. L'organisation a été membre de la Commission autochtone pour la rédaction de l'article 75.17 de la Constitution nationale.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

L'organisation est très intéressée par l'éventualité d'une législation reconnaissant le droit de défendre la propriété intellectuelle des peuples autochtones contre le biopiratage commis par des multinationales avec l'aval des États qui dépendent de ces entreprises. Le pillage du matériel génétique sur leurs territoires a pris une grande ampleur, n'ayant jamais bénéficié d'un partage équitable des avantages qui en découlent.

Ils sont prêts à participer à l'élaboration d'une loi nationale et provinciale et à demander que le système international de propriété intellectuelle tienne compte de cette nécessité aux fins de l'utilisation équitable de leurs connaissances associées à la biodiversité, dans l'intérêt de tous.

Ils étaient présents au Sommet de Rio 92 et ont demandé l'introduction de l'article 8(j) dans la convention. Ils ont toujours participé aux activités de la COP et à d'autres événements visant à faire reconnaître leurs droits de propriété intellectuelle.

Face à l'esprit d'ouverture manifesté par l'OMPI sur ce sujet, ils ne souhaitent pas rester de simples observateurs ni obtenir des informations par le biais d'ONG intermédiaires; ils souhaitent participer directement à l'élaboration d'un instrument juridique reconnaissant la propriété intellectuelle communautaire.

Renseignements complémentaires :

L'organisation travaille avec des organisations autochtones dans toute l'Amérique et surtout avec membres de la même communauté ethnique au Brésil, en Bolivie, au Paraguay et en Uruguay. Le thème de la propriété intellectuelle communautaire est très important pour ces peuples.

Principaux pays où l'organisation est active :

Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay, soit les pays dans lesquels vit le peuple Guarani

Coordonnées :

Consejo de Caciques de la Nación Mbya Guarani
Calle La Rioja 2239
Boîte postale 3300
Posadas, Misiones
Argentine

Tél. : (+54) 3752 44 76 69 / 46 95 58

Tlcp. : (+54) 3752 44 76 69

Mél. : *Piquetero3@hotmail.com / incaijose@yahoo.com.ar*

Représentants de l'organisation :

M. José Bautista Flores, conseiller
Cacique Alejandro Méndez, secrétaire

Confederación de nacionalidades indígenas del Ecuador (CONAIE)

Principaux objectifs de l'organisation :

- Consolider l'autodétermination des groupes nationaux et des peuples autochtones du pays.
- Lutter pour la défense et le respect des droits territoriaux et des ressources naturelles des peuples et des groupes nationaux autochtones.
- Renforcer et développer l'enseignement interculturel bilingue.
- Renforcer l'identité culturelle, les savoirs ancestraux et les formes d'organisation sociale des peuples et des groupes nationaux autochtones.
- Promouvoir l'exercice des droits collectifs des peuples et des groupes nationaux autochtones de l'Équateur, reconnus dans sa Constitution politique.
- Créer un État plurinational et promouvoir la participation grâce à l'instauration d'une démocratie participative, dans le but de parvenir à décentraliser le pouvoir et les ressources économiques et à promouvoir la solidarité et l'équité.
- Parvenir à instaurer l'égalité et la justice entre les peuples et les groupes nationaux autochtones et au sein de la société en général.
- Maintenir les relations internationales entre les groupes nationaux autochtones Abia-Yala sur le continent et dans le monde afin de favoriser un autre mode de communication entre les peuples autochtones et avec d'autres partenaires sociaux engagés dans cette cause.

Principales activités de l'organisation :

La CONAIE est considérée comme l'une des organisations les plus représentatives et les mieux à même de garantir l'intégrité des peuples et des groupes nationaux autochtones et leur droit à une identité territoriale en Équateur.

Les principales activités de la CONAIE concernent la défense du territoire, le renforcement, la valorisation culturelle, la préservation et la conservation des ressources naturelles, le renforcement de l'enseignement interculturel bilingue, la protection, la mise en valeur et la préservation des savoirs ancestraux en tant que stratégie visant à favoriser l'autogestion et la durabilité des ressources de la biodiversité des peuples et des groupes nationaux autochtones.

Les principales activités en cours sont les suivantes :

- Élaboration d'un plan de gestion et de conservation des ressources naturelles de la flore et de la faune sur les territoires des peuples et des groupes nationaux autochtones de l'Équateur.
- Élaboration d'un plan de vie territorial visant à améliorer la qualité de vie des communautés et des peuples des quatorze groupes nationaux autochtones de l'Équateur.

- Intervention auprès de la Cour interaméricaine des droits de l’homme – l’instance judiciaire compétente pour traiter des atteintes et des infractions aux droits de l’homme et aux droits territoriaux du peuple kichwa du groupe national Waorani, dues à l’ingérence des entreprises pétrolières.
- Revitalisation et renforcement des liens généalogiques historiques, de la politique organisationnelle et de l’unité des peuples et des groupes nationaux de l’Équateur.
- Élaboration de lois sur la sécurité alimentaire, la santé, l’eau, la biodiversité, la protection des savoirs collectifs, des savoirs ancestraux et des expressions culturelles traditionnelles des groupes nationaux et des peuples autochtones, du peuple montubio afro-équatorien et des communautés ancestrales de l’Équateur.

Relation entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle :

La *Confederación de nacionalidades indígenas del Ecuador* (CONAIE) et les peuples et groupes nationaux autochtones ont estimé que les savoirs traditionnels collectifs constituaient un patrimoine inaliénable nécessaire à leur survie et à leur mode de vie dans leurs territoires. Dans ce contexte, ce patrimoine revêt une valeur fondamentale aux fins du développement durable au niveau mondial. À ce titre, la CONAIE et les peuples et groupes nationaux autochtones de l’Équateur, sont aujourd’hui confrontés à de nouveaux enjeux et à de nouveaux thèmes de réflexion liés à la dynamique mondiale et à la multiplicité d’acteurs s’aventurant sur le terrain des relations internationales.

La protection des savoirs ancestraux en rapport avec les ressources biologiques et les expressions culturelles apparaît dans ce contexte comme un thème nouveau qui tire son importance de son rôle stratégique et principal dans les relations environnementales et commerciales entre les États et de son interaction avec d’autres facteurs extérieurs. Ainsi, les savoirs ancestraux revêtent une importance fondamentale compte tenu de leur rôle stratégique dans la préservation des ressources naturelles considérées comme source de nouvelles utilisations, de nouveaux procédés et de nouveaux produits fondés sur la biodiversité, ainsi que des produits issus de l’expression et de la richesse culturelle des peuples et des groupes nationaux autochtones, et l’établissement du “bien vivre” (Sumak Kawsay). L’absence de normes de protection a permis la généralisation de la pratique du biopiratage et la folklorisation des expressions culturelles et des connaissances spirituelles ancestrales, portant atteinte à la souveraineté et au patrimoine intangible des groupes nationaux et des peuples autochtones.

Renseignements complémentaires :

Les connaissances collectives et les savoirs ancestraux associés à la conservation, à l’utilisation et à la gestion de la biodiversité ainsi que les références aux expressions culturelles traditionnelles représentent un socle fondamental pour la survie des groupes nationaux et des peuples autochtones, tout en enrichissant le patrimoine culturel de leur pays. Toutefois, ces connaissances peuvent évoluer dans un contexte écologique donné et peuvent faire l’objet d’un processus historique et culturel particulier mais, dans la vie quotidienne des

communautés, elles n'ont pas d'application pratique en rapport avec l'environnement et, de par leur propre configuration, elles constituent un champ risquant d'être exploité par des tiers à d'autres fins, souvent sans le consentement de leurs titulaires traditionnels et parfois, ce qui est pire, avec leur consentement.

À cet égard, en vue de faire respecter les obligations incombant à l'État en application de sa propre constitution politique et des conventions internationales relatives aux peuples autochtones, telles que la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants, la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et les décisions 391 et 486 de la Communauté andine portant respectivement sur les ressources génétiques et la propriété industrielle, la CONAIE élabore, avec la coopération de l'Institut équatorien de la propriété intellectuelle (IEPI), une proposition de protection juridique des connaissances collectives et des savoirs ancestraux des groupes nationaux et des peuples autochtones et du peuple montubio afro-équatorien, afin de disposer d'une loi au niveau national – laquelle est en cours de diffusion et de discussion pour être ensuite soumise à l'Assemblée nationale constituante.

Principaux pays où l'organisation est active :

Équateur

Coordonnées :

Confederación de Nacionalidades Indígenas del Ecuador (CONAIE)
Av. Los Granados E10-275 et 6 de Diciembre
Casilla 17-17-1235
Equateur

Tél. : (+593) (2) 2 453 339 / 2 452 335
Tlcp: (+593) (2) 2 444 991
Mél.: urkutulumk@yahoo.es / info@conaie.org
Site Web: www.conaie.org

Représentant de l'organisation:

M. Fausto Daniel Santi Gualinga, coordonateur technique national

Cadre de Concertation des Associations des Veuves du Burundi (CCAVB)

Principaux objectifs de l'organisation :

- Promouvoir et défendre les droits des veuves pour un état de droit au Burundi.
- Lutter contre toute violation, faite aux femmes en général et aux veuves en particulier.
- Appuyer un soutien nutritionnel aux femmes séropositives.

Principales activités de l'organisation :

- Renforcer des capacités de la communauté pour la protection des droits le soutien et la réduction de l'impacte économique du VIH/SIDA.
- Apporter un soutien nutritionnel aux veuves séropositives.
- Organiser des groupes de parole en faveur des parents ou tuteurs des séropositifs sur l'éducation thérapeutique.
- Assurer une assistance juridique aux femmes veuves PV/VIH si nécessiteuses.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

L'organisation est intéressée par les questions examinées par le comité afin de participer en qualité d'observateur ad-hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques.

Le florclor au Burundi est une tradition incontournable. L' inanga, les tambourinaires Agasimbo, Abiyeretsi et les danseuses sont les principaux ambassadeurs de la tradition Burundaise.

Renseignements complémentaires :

L'organisation est au besoin d'un soutien de l'extérieur, surtout en matière d'expérience et d'échange, afin d'éradiquer l'injustice sociale que vivent les veuves au Burundi.

Principal pays où l'organisation est active :

Burundi

Coordonnées :

Cadre de concertation des associations des veuves du Burundi (CCA VB)
Quartier Nyakabiga 1
5, avenue No 30
Boîte postale 2475
Bujumbura
Burundi

Tél. : (+257) 79 21 05 87
Mél. : *ccavb1@yahoo.fr*

Représentante de l'organisation :

Mme Pascaline Nyabenda, présidente

Community Development and Empowerment Association (CEDA)

Principaux objectifs de l'organisation :

L'optique visée par la CEDA consiste à devenir le partenaire privilégié de la société civile pour veiller au développement et à l'autonomie économique des communautés, au respect des droits de l'homme, à la réduction des taux de prévalence du VIH, au renforcement des capacités dans les domaines cruciaux, à l'éradication de la pauvreté grâce à la mise en œuvre de conceptions durables et globales.

La CEDA a pour mission réduire la pauvreté, renforcer les capacités, assurer des services para juridiques, garantir l'autonomie économique, réduire les taux de prévalence du VIH/SIDA parmi les populations touchées et infectées, y compris les jeunes, ainsi que les abandons scolaires, la marginalisation des communautés et des femmes.

Les objectifs son :

- Déceler et définir les difficultés socioéconomiques à l'échelon communautaire, les gérer et les traiter en établissant des groupes spéciaux ou sous-comités en vue de s'employer à prendre des mesures pour prévenir ce type de difficultés socioéconomiques à tous les échelons.
- Atténuer la pauvreté en lançant des projets lucratifs pour susciter l'intérêt des membres de l'association et offrir des possibilités d'emploi.
- Encourager un esprit de coopération et de partage des responsabilités avec le gouvernement et des organisations membres pour parvenir à l'égalité économique et sociale, compte tenu des sexospécificités, en se faisant représenter au sein de tout conseil ou organisme aux échelons gouvernemental, régional, municipal ou autre, qu'intéresse toute question de réglementation ou de législation touchant directement ou indirectement les intérêts des membres.
- Encourager des partenariats et une coopération entre les communautés et l'association, coordonner des plans de développement et promouvoir des projets d'autonomie et de création de revenu afin de susciter la participation aux opérations de l'association.
- Faciliter la création de structures d'enseignement et de formation, créer des possibilités d'emploi, favoriser le renforcement des capacités des communautés, soutenir et valoriser l'esprit d'entreprise, développer au maximum les emplois sur le marché du travail normal afin de doter ces communautés des compétences nécessaires pour diriger des entreprises et leur permettre de devenir indépendantes économiquement et financièrement.
- Mener en permanence des campagnes de sensibilisation aux défis socioéconomiques dans le cadre d'ateliers et de séminaires afin de créer une société où les personnes marginalisées, les jeunes chômeurs et les élèves ayant abandonné leurs études peuvent devenir des citoyens productifs.

- Soutenir les droits de l’homme fondamentaux, assurer des services et conseils parajuridiques aux échelons local, national et régional afin d’aider les communautés à participer à l’aménagement des plans et des politiques gouvernementaux, ainsi qu’associer les communautés en marge du développement à une participation active.
- Éduquer, former et sensibiliser les jeunes et la population sexuellement active au VIH/SIDA, ainsi qu’aux questions connexes, pour réduire les taux de prévalence de la maladie aux échelons national, régional et local.

Relation entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle :

Dans le cadre des objectifs essentiels de la CEDA, des travaux de recherche sont effectués, orientés tant vers l’action que vers la participation, concernant les droits de propriété intellectuelle des populations marginalisées et autochtones et les différentes répercussions. CEDA prône et soutient une meilleure gestion et reconnaissance des droits de propriété intellectuelle, ainsi que de la protection des savoirs culturels et traditionnels.

Renseignements complémentaires :

CEDA participe à l’heure actuelle aux activités et programmes suivants : recherche orientée vers la participation et l’action, mise en place de structures d’enseignement et de formation, renforcement des capacités des communautés, élaboration de matériel didactique et cours de formation, transfert de compétences dans le cadre de programmes de stages et de volontariat, programme de renforcement des capacités des communautés marginalisées, mise en valeur de l’esprit d’entreprise, projet de jardinage dans les communautés rurales, microfinancement aux fins d’autonomie économique, activités de prévention et d’assistance en matière de VIH/SIDA, programme d’habilitation et de perfectionnement des jeunes, programme intégré de développement du jeune enfant, campagne de sensibilisation à l’éducation des mères adolescentes.

Principaux pays où l’organisation est active :

Namibie, Botswana

Coordonnées :

Community Development and Empowerment Association (CEDA)
Heinz Dietrich Genschner Street
ERF 4580
Boîte postale 50762
Bachbrecht, Windhoek
Namibie

Tél. : (+264) 81 227 34 15

Mél. : *namibia.ceda@gmail.com*

Site Web : *www.orgsites.com/dc/ceda/index.html*

Représentants de l'organisation:

Mme Victoria Haraseb, directeur

M. Samuel Haraseb, directeur exécutif

Centrale Sanitaire Suisse Romande (CSSR)

Principaux objectifs de l'organisation :

- S'engager contre les injustices sociales, politiques et économiques qui empêchent l'accès équitable, pour tous, aux moyens indispensables pour assurer la santé des individus d'une communauté.
- Organiser des actions de solidarité destinées à des groupes de population défavorisés et opprimés pour leur assurer des conditions de vie saines.
- Chercher à sensibiliser le public en Suisse au sujet de certaines causes du manque d'équité et d'accès aux soins dans les pays du Sud.

Compte tenu des moyens limités de la CSSR, celle-ci s'efforce d'agir non seulement pour pallier au manque d'équité en renforçant sur le terrain les ressources en matière de santé, mais également pour influencer de manière durable sur les causes locales ou interrégionales de ce manque d'équité. L'action de la CSSR revient dès lors : à repérer et soutenir concrètement sur le terrain des initiatives porteuses d'un changement durable; à susciter en Suisse une prise de conscience et des actions amenant davantage de personnes à se mobiliser dans ce sens.

Principales activités de l'organisation :

Travail d'information. Publication des périodiques "bulletins" et "cahiers" (6 parutions par an) ; réalisation d'un ouvrage sur les effets de l'utilisation civile et militaire de l'uranium appauvri ("Contribution au débat sur l'uranium appauvri" [2002]) ; réalisation d'une brochure consacrée aux ADPIC et à l'accès aux médicaments ([2006] voir point suivant).

Programmes de terrain (état des activités en cours au 6 mai 2009) :

Erythrée : Programme pilote de prévention de la fistule obstétrique en milieu rural.

Guatemala : Formation des sages-femmes traditionnelles et centre de soins pour femmes enceintes.

Nicaragua : Prévention de la grossesse précoce des adolescentes.

Palestine : Unité de production vidéo réalisant des spots de sensibilisation diffusés sur les chaînes TV locales.

Les projets sont implémentés par des associations partenaires issues des sociétés civiles locales et financés par des bailleurs publics (collectivités publiques via les fédérations cantonales de développement). La CSSR prend part à la formulation des objectifs et des activités, documente et évalue le travail accompli ; elle mène également un travail d'information à propos des activités de terrain, en parallèle au suivi administratif et financier destiné à ses bailleurs publics.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

Au sein de la CSSR, un petit groupe de chercheurs tente d'analyser des problèmes ayant trait à la santé publique. Cette commission s'efforce d'éclairer les rouages de certaines injustices politiques et sociales ayant des répercussions négatives en termes de santé pour les populations des pays en développement.

Le travail de cette commission a abouti en 2006 à la publication d'une brochure intitulée "*Propriété intellectuelle et accès aux médicaments*" dans laquelle est analysé l'impact de l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce (ADPIC) sur l'accès aux médicaments et présente les possibilités d'utiliser les flexibilités contenues dans l'Accord. Le document décrit les principaux acteurs et les étapes de la mise en application de l'Accord, donne des explications sur les mécanismes en jeu et évalue ses possibles conséquences. Par des études de cas, il illustre la complexité du problème et montre que, selon la volonté politique des gouvernements, l'application de l'Accord peut avoir des conséquences désastreuses sur la santé publique ou au contraire s'inscrire positivement dans le programme de développement d'un pays.

Produite grâce au soutien financier de la Fédération Genevoise de Coopération, cette publication, disponible en anglais, espagnol et français, vise à stimuler les échanges et l'action en facilitant pour les non-spécialistes la compréhension des enjeux et des risques liés à cet accord. La CSSR diffuse cette brochure (disponible en téléchargement libre sur le site (<http://www.css-romande.ch/projets-information-adpic>) aux organisations médicales des pays du sud et à différentes structures de société civile.

Actuellement, la commission poursuit son travail de recherche sur les éventuelles oppositions qui surgissent entre une protection accrue de la propriété intellectuelle et le respect des droits humains, notamment le droit d'accès aux médicaments, en tentant de mieux comprendre les prises de positions et les décisions formulées au sein des diverses organisations internationales telles l'OMPI, l'UPOV et l'OMC.

Renseignements complémentaires :

La CSSR est reconnue d'utilité publique à Genève (n°080.025.550). Elle est membre des fédérations genevoise et vaudoise de coopération (FGC, FEDEVACO).

Principaux pays où l'organisation est active :

Suisse, Erythrée, Guatemala, Nicaragua et Palestine

Coordonnées :

Centrale Sanitaire Suisse Romande (CSSR)
15, rue des Savoises
1205 Genève
Suisse

Tél. : (+4122) 329 59 37
Tlcp. : (+4122) 329 59 37
Mél. : *info@css-romande.ch*
Site Web : *www.css-romande.ch*

Représentant de l'organisation:

M. Bastien Briand, secrétaire et coordinateur des projets

[Fin de l'annexe et du document]